

Les industries de la santé en Île-de-France : portrait d'une filière stratégique

Insee Analyses Île-de-France • n° 210 • Octobre 2025



Secteur stratégique, la filière des industries de la santé regroupe plus de 2 200 établissements employant plus de 85 000 salariés en Île-de-France. Majoritairement implantée dans la métropole du Grand Paris, elle emploie une plus forte proportion de cadres et de femmes que l'ensemble de l'économie marchande francilienne. Les salariés y sont aussi mieux rémunérés et plus âgés. Les grands groupes internationaux occupent une place importante.

En partenariat avec :



La filière (ou écosystème) des industries de la santé est en France comme en Île-de-France un secteur stratégique qui s'inscrit dans un contexte de croissance internationale de la demande en santé. Son développement participe à la réindustrialisation du territoire national et permet de sécuriser l'approvisionnement en médicaments via la relocalisation de leur fabrication. Il est par ailleurs intimement lié au dynamisme du processus d'innovation, tant pour améliorer la prise en charge médicale que pour réduire l'empreinte environnementale. Le contexte de transition climatique nécessite l'émergence et la promotion de technologies innovantes, voire de rupture. Aussi cette filière fait-elle l'objet de l'attention des pouvoirs publics ► **encadré**.

Cette filière comprend l'ensemble des établissements concourant à la recherche, au développement, à la fabrication de produits et à la fourniture de services, ainsi qu'à la commercialisation de gros de produits nécessaires aux soins en santé. Il peut s'agir de laboratoires de recherche, d'établissements industriels de production pharmaceutique, de sites de production de

► 1. Nombre d'établissements et de salariés des industries de la santé franciliennes par secteur d'activité en 2022

Secteurs (Apét des établissements des entreprises)	Nombre de salariés	Nombre d'établissements	Nombre moyen de salariés par établissement
Commerce de gros de produits pharmaceutiques (4646Z)*	35 515	810	44
Fabrication de préparations pharmaceutiques (2120Z)*	11 098	81	137
Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire (3250A)*	4 905	580	8
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles (division 46 hors 4646Z)	4 614	52	89
Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles (7219Z)	4 565	101	45
Programmation, conseil et autres activités informatiques (division 62)	4 278	117	37
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion (division 70)	3 232	55	59
Recherche-développement en biotechnologie (7211Z)	2 655	151	18
Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques (2660Z)*	2 640	21	126
Industrie chimique (division 20)	1 640	14	117
Recherche-développement scientifique (division 72 hors 7211Z et 7219Z)	1 515	6	253
Fabrication de produits pharmaceutiques de base (2110Z)*	1 195	17	70
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (division 82)	1 000	22	45
Édition (division 58)	928	37	25
Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques (division 71)	798	40	20
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (division 26 hors 2660Z)	791	15	53
Autres industries manufacturières (division 32 hors 3250A)	593	8	74
Autres activités des établissements des industries de la santé	2 964	109	27
Ensemble des activités de la filière	84 926	2 236	38

* Ces secteurs d'activité appartiennent au cœur de la filière des industries de la santé.

Lecture : En 2022, 810 établissements du secteur du commerce de gros de produits pharmaceutiques sont implantés en Île-de-France. Ils emploient 35 515 salariés avec un effectif moyen de 44 salariés par établissement.

Champ : Établissements de la filière francilienne des industries de la santé, ensemble des postes au 31/12/2022.

Sources : Insee, Flores 2022 ; liste L'Institut Paris Region – Pôle Medicen Paris Region.

dispositifs médicaux ou de réalisation de diagnostics in vitro.

Ainsi, son périmètre dépasse celui des seuls établissements des entreprises dites du « cœur de la filière ». En effet, certaines entreprises œuvrent exclusivement dans le domaine médical tout en relevant d'autres

activités. Une expertise conjointe de L'Institut Paris Region et du pôle Medicen Paris Region réalisée en 2023 a permis de recenser ces acteurs complémentaires ► **pour comprendre**.

Dans le cadre de cette étude, la filière des industries de la santé représente, en 2022,

plus de 2 200 établissements situés en Île-de-France et 85 000 salariés, soit moins de 2 % des effectifs de l'économie marchande régionale ► **figure 1**. Sept salariés sur dix relèvent d'établissements appartenant aux secteurs d'activité du « cœur de la filière » : l'industrie pharmaceutique, la fabrication d'équipements et matériels médicaux et le commerce de gros de produits pharmaceutiques. Regroupant 42 % des salariés à lui seul, le commerce de gros de produits pharmaceutiques est le principal pourvoyeur d'emplois au sein de la filière, devant la fabrication de préparations pharmaceutiques qui emploie 13 % des salariés. En amont de la filière, 10,3 % des salariés travaillent dans la recherche et développement (R&D) et 5,0 %, dans le secteur de la programmation informatique. Relèvent de cette dernière activité la société Doctolib, installée à Levallois-Perret, et la start-up franco-américaine Owkin à Paris, spécialisée dans l'intelligence artificielle appliquée à la santé.

En 2022, en Île-de-France, les établissements des industries de la santé emploient en moyenne 38 salariés, contre 11 pour l'ensemble des établissements franciliens du secteur marchand non agricole. Les industries de la santé se caractérisent par la présence importante des **entreprises de taille intermédiaire** (ETI), dans lesquelles près de la moitié des salariés de la filière travaillent (contre 27 % de l'ensemble des salariés franciliens du secteur marchand). Inversement, 26 % des salariés de la filière travaillent dans une **grande entreprise** et 25 %, dans une **petite ou moyenne entreprise** (PME), contre respectivement 31 % et 42 % pour l'ensemble des salariés franciliens.

Des emplois concentrés dans la métropole du Grand Paris

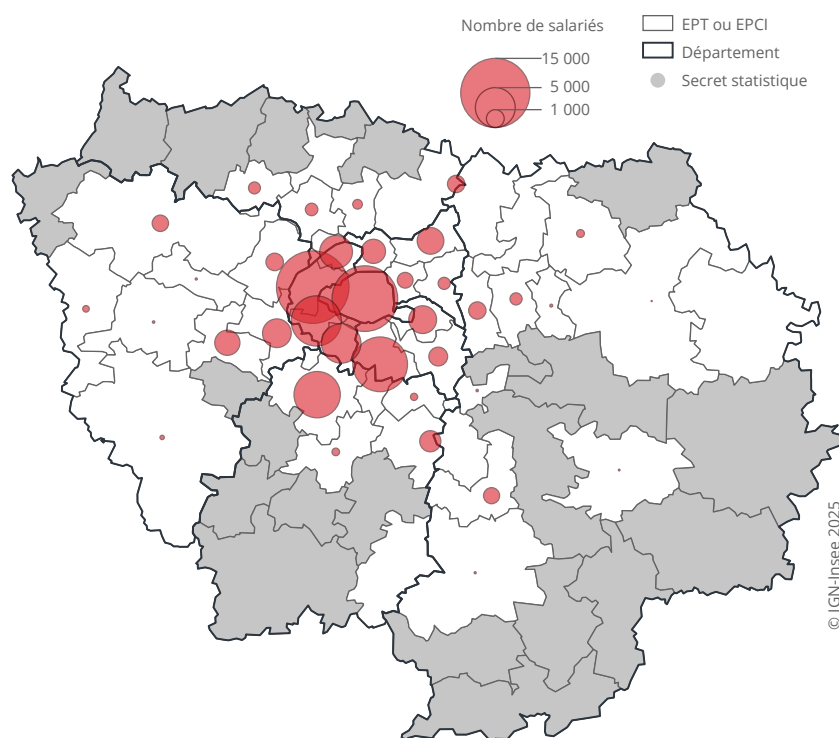
Les trois quarts des 85 000 emplois régionaux de la filière sont localisés dans la métropole du Grand Paris (MGP). À elle seule, Paris concentre 13 500 emplois, soit 16 % du total régional. Dans les Hauts-de-Seine, les établissements publics territoriaux (EPT) Paris Ouest La Défense et Grand Paris Seine Ouest regroupent respectivement 16 500 emplois et 7 900 emplois, soit à eux deux 29 % de l'emploi de la filière dans la région, principalement sur les communes de Rueil-Malmaison, Levallois-Perret, Puteaux, Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux ► **figure 2**. Ce département accueille neuf des vingt plus gros établissements de la filière, ceux de Doctolib dans la programmation informatique, Novartis ou Janssen et MSD France. Dans le Val-de-Marne, les industries de la santé sont très présentes dans l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

► Encadré - Les politiques publiques de soutien aux industries de la santé

Lancé en 2021, le plan d'investissement France 2030 prévoit d'investir sept milliards d'euros dans la santé, en particulier pour soutenir la recherche et développement (R&D) dans l'intelligence artificielle appliquée aux données de santé et dans la bio-production, notamment.

Au niveau de l'Île-de-France, ces actions sont relayées via le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation ou encore via la stratégie « Smart Santé » conduite par le Conseil régional. Cette dernière vise à accompagner et à soutenir l'écosystème francilien des industries de la santé et ainsi à renforcer la position de la région en tant que pôle d'excellence dans l'innovation en santé. Ces politiques sont reprises par Medicen Paris Region. Ce pôle de compétitivité dédié à la santé en Île-de-France a pour objectif de stimuler la croissance du secteur, d'accélérer la mise sur le marché de produits et services innovants et de favoriser la création d'emplois.

► 2. Nombre de salariés des industries de la santé en Île-de-France, par EPCI et EPT en 2022



Lecture : En 2022, 6 721 salariés des industries de la santé travaillent dans la communauté d'agglomération (CA) Paris-Saclay.

Champ : Établissements de la filière francilienne des industries de la santé, ensemble des postes au 31/12/2022.

Sources : Insee, Flores 2022 ; liste L'Institut Paris Region – Pôle Medicen Paris Region.

(9 400 emplois), avec des sites majeurs dans les communes de Gentilly et Vitry-sur-Seine qui accueillent trois des vingt plus gros établissements franciliens, tous trois appartenant à Sanofi (R&D en biotechnologie, autres sciences physique ou naturelles). Elles le sont également à Rungis, avec un établissement de l'entreprise AbbVie. En dehors de la MGP, la communauté d'agglomération (CA) Paris-Saclay constitue le principal pôle d'emploi des industries de la santé avec 6 700 salariés, dont près d'un tiers sur la commune des Ulis (Essonne) qui abrite notamment un gros établissement de LFB Biomédicaments dans le parc d'activité de Courtabœuf. C'est cependant à Buc dans les Yvelines que se situe le plus grand établissement francilien de la filière, celui de l'entreprise GE Medical Systems

qui produit des équipements d'imagerie médicale (comme les scanners).

Une majorité d'emplois de cadres

Les salariés des industries de la santé ont un profil différent de celui de l'ensemble des salariés franciliens du secteur marchand non agricole. En effet, 61 % d'entre eux sont des cadres, contre 36 % pour l'ensemble des salariés de la région ► **figure 3**. Cela reflète une concentration importante des sièges sociaux et des centres de R&D au sein de la filière. Les professions intermédiaires y sont elles aussi surreprésentées (25 % contre 17 % dans l'ensemble de l'économie marchande francilienne). Au sein de ces deux catégories, les professions

les plus représentées sont celles des « ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation », suivies des « cadres commerciaux des PME », des « ingénieurs et cadres d'étude, R&D en informatique » et enfin des « cadres commerciaux des grandes entreprises ».

À l'inverse, les ouvriers ne représentent que 7 % des emplois dans les industries de la santé en Île-de-France, soit trois fois moins que dans l'économie marchande francilienne. La désindustrialisation a particulièrement affecté l'industrie pharmaceutique et la chimie fine. Passant de 22 100 salariés en 2010 à 12 300 en 2022, l'industrie pharmaceutique a perdu en douze ans près de la moitié de ses emplois en Île-de-France, ce qui s'est traduit notamment par la fermeture de plusieurs sites industriels.

Une filière peu précarisée mais âgée

Les emplois dans la filière des industries de la santé sont moins précaires que dans l'économie marchande francilienne. En effet, 91 % des salariés ont des contrats à durée indéterminée et 4,2 % travaillent à temps partiel contre respectivement 82 % et 13,7 % dans l'économie marchande francilienne.

La moitié des salariés des industries de la santé ont 43 ans ou plus. Cet âge médian est plus élevé que celui de l'ensemble des salariés de l'économie marchande francilienne (39 ans). Les salariés y sont ainsi plus souvent âgés de 50 ans ou plus (29 % contre 24 %). Les salariés de moins de 30 ans y sont, en revanche, beaucoup moins présents (20 % contre 28 %).

Plus de femmes cadres dans la filière

Par ailleurs, les emplois des industries de la santé sont plus féminisés : les femmes occupent 54 % des emplois de la filière alors qu'elles représentent 43 % des salariés franciliens. La féminisation plus élevée des emplois se retrouve dans

► 3. Caractéristiques des salariés de la filière des industries de la santé et de l'économie marchande, en Île-de-France, selon le sexe, en 2022

Caractéristiques	Filière des industries de la santé			Économie marchande francilienne		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Âge médian (en années)	42	43	43	40	38	39
Répartition par sexe	54	46	100	43	57	100
Catégorie socioprofessionnelle						
Cadres (y compris chefs d'entreprise)	59	63	61	34	37	36
Professions intermédiaires	26	23	25	19	15	17
Employés	10	5	7	38	20	27
Ouvriers	5	9	7	9	28	20
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Statut d'emploi						
Contrats à durée indéterminée	91	92	91	81	83	82
Contrats à durée déterminée	3	2	3	8	6	7
Autres contrats	6	6	6	11	11	11
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Temps partiel	5,5	2,6	4,2	19,2	9,6	13,7
Salaire mensuel net médian en EQTP (en euros)	3 802	4 016	3 901	2 406	2 497	2 457
Salaire mensuel net médian des cadres en EQTP (en euros)	4 525	4 866	4 677	3 700	4 169	3 966

Lecture : En 2022, 61 % des salariés de la filière des industries de la santé sont des cadres (y compris chefs d'entreprise).

Champ : Salariés des secteurs marchands non agricoles, hors particuliers employeurs, ensemble des postes au 31/12/2022.

Sources : Insee, base Tous salariés 2022 ; liste L'Institut Paris Region – Pôle Medicen Paris Region.

toutes les catégories socioprofessionnelles à l'exception des employés où elle est quasiment de même niveau (57 % contre 59 %). Chez les cadres, les femmes occupent plus de la moitié des emplois (53 %), soit douze points de plus que dans l'économie marchande francilienne. Leur présence est encore plus forte parmi les professions intermédiaires (70 % contre 48 %).

Des salaires nettement plus élevés que dans l'économie francilienne

Le salaire mensuel net médian en équivalent temps plein (EQTP) est nettement plus élevé au sein des industries de la santé que dans l'ensemble de l'économie marchande francilienne : il s'élève à 3 901 euros contre 2 457 euros. Un fort écart positif est observé quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, dans les industries de la santé, 50 % des cadres ont un salaire net mensuel supérieur à 4 677 euros, contre 3 966 euros pour les cadres de l'ensemble de l'économie marchande francilienne.

En 2022, les femmes perçoivent un salaire mensuel net médian en EQTP inférieur de 5,3 % à celui des hommes dans les industries de la santé. Cet écart est plus important que dans l'ensemble de l'économie marchande francilienne (-3,6 %). Cela reflète en grande partie des différences dans la structure des emplois : dans les industries de la santé, les cadres – une catégorie où les écarts sont plus élevés – sont plus nombreux. À catégorie socioprofessionnelle comparable, les écarts sont moins défavorables aux femmes dans les industries de la santé que dans l'économie marchande francilienne. Chez les cadres, l'écart de salaire médian en défaveur des femmes atteint 7,0 %, contre 11,2 % dans l'économie marchande. Parmi les ouvriers, il est de 5,8 %, également en défaveur des femmes, contre 14,2 % dans l'ensemble de l'économie marchande. Enfin, les écarts sont favorables aux femmes dans les professions intermédiaires (+2,7 %) et chez les employés (+12,4 %).

Plus de la moitié des salariés dépendent d'une multinationale étrangère

Les industries de la santé sont une filière largement structurée selon des logiques de **groupes** et principalement de groupes à dimension internationale. En effet, plus de la moitié des salariés sont employés par une entreprise dépendante d'une multinationale étrangère et 30 % par une entreprise dépendante d'une multinationale française ► **figure 4**. En outre, les entreprises de la filière régionale ne relevant d'aucun groupe ne représentent que 10 % des salariés de la filière. Le pays d'origine des groupes étrangers le plus représenté est de loin

► 4. Richesse locale dégagée et répartition des établissements et salariés franciliens dans les industries de la santé, selon leur appartenance ou non à un groupe, en 2022

Catégorie de groupe	Établissements		Salariés		Richesse locale dégagée (en millions d'euros)
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)	
Multinationale étrangère	470	22	46 597	55	11 621
Multinationale française	279	12	25 473	30	3 539
Groupe franco-français	272	12	4 243	5	532
Entreprise indépendante d'un groupe	1 215	54	8 613	10	209
Ensemble	2 236	100	84 926	100	15 901

Lecture : En 2022, en Île-de-France, 470 établissements des industries de la santé dépendent d'une multinationale étrangère ; ils emploient 46 597 salariés et génèrent 11 621 millions d'euros de richesse locale.

Champ : Établissements de la filière francilienne des industries de la santé, ensemble des postes au 31/12/2022.

Sources : Insee, Fare 2022 ; liste L'Institut Paris Region – Pôle Medicen Paris Region.

les États-Unis (23 % des salariés de la filière régionale) suivi par l'Allemagne, la Suisse et le Royaume-Uni (comptant chacun pour environ 5 % des salariés de la filière régionale). Cette prédominance des multinationales étrangères dans l'emploi salarié des industries de la santé en Île-de-France est le signe d'une certaine attractivité de la région.

Dans la région, les établissements qui dépendent de multinationales étrangères génèrent 73 % de la **richesse locale dégagée** alors que ce chiffre atteint 22 % pour ceux dépendant de multinationales françaises. Au total, avec 1,8 % des salariés, les industries de la santé en Île-de-France génèrent 3,2 % de l'ensemble de

la richesse locale dégagée par l'économie marchande régionale en 2022.

Forte de l'implantation de plus de 2 200 établissements, l'Île-de-France occupe, de fait, une place essentielle à l'échelle nationale et européenne dans le secteur des industries de la santé. Cerner et documenter finement cette filière stratégique, dans toute la diversité de ses activités traditionnelles et d'avenir, notamment liées à l'IA, est primordial. Dans un contexte international particulièrement instable, la maîtrise des

processus de fabrication, la souveraineté technologique et sanitaire, les politiques publiques d'aide au développement et de soutien à l'industrie, sont des enjeux vitaux, encore davantage dans le secteur de la santé. ●

Adrien Frontenaud, Augustin Moreau, Philippe Pottier (Insee), Valérie Constanty (L'Institut Paris Region)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur insee.fr

► Pour comprendre

La **filière de la santé** en Île-de-France regroupe :

- les salariés et établissements dont l'activité économique principale de l'entreprise relève d'un des secteurs suivants : fabrication de produits pharmaceutiques de base, fabrication de préparations pharmaceutiques, fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques, fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire et commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques. Ces établissements font ainsi partie du cœur de la filière ;
- les salariés et établissements des entreprises dont l'activité principale de l'entreprise ne relève pas de ces secteurs, mais ayant été identifiés comme étant des *pure-players* (entreprises réalisant l'intégralité de leur activité dans le domaine de l'industrie de la santé). Le recensement de ces établissements, qui ne peut prétendre à l'exhaustivité, a permis de révéler près de 30 000 emplois jusque-là invisibles, soit environ un tiers des effectifs de l'écosystème.

En revanche, n'appartiennent pas à cette filière les professionnels travaillant dans l'offre de soin ou dans le commerce de détail (établissements hospitaliers et cliniques, exercice de la médecine en libéral, pharmacies...).

Cette étude ne prend pas non plus en compte les établissements et les emplois publics situés en amont de la filière et dont les structures – Inserm, CNRS, CEA, universités, grandes écoles – alimentent les capacités d'innovation de la filière. Enfin, les entreprises généralistes qui développent des applications en santé, notamment dans les technologies de pointe et dans le numérique (Dassault Systèmes, Thales, 3M ou Philips), ne sont pas non plus comptabilisées dans cette étude bien que leur contribution à l'innovation soit également déterminante.

► Sources

Le **fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié** (Flores) est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements.

La **base Tous salariés** permet d'effectuer l'analyse des emplois et des salaires selon la nature de l'emploi (durée, condition d'emploi, qualification, rémunération...), les caractéristiques du salarié (sexe, âge, département de résidence) et de l'établissement employeur (secteur d'activité, lieu d'implantation, taille...).

Le **fichier approché des résultats d'Esane** (Fare) est un fichier de données comptables au niveau des entreprises.

La **liste L'Institut Paris Region – Medicen Paris Region** est une liste constituée par L'Institut Paris Region et par le pôle de compétitivité Medicen Paris Region à la suite de travaux d'expertise conjoints. Elle permet d'élargir le champ de l'étude au-delà du cœur de la filière.

► Définitions

Trois catégories d'entreprises sont définies :

- les **petites et moyennes entreprises** (PME), dont les **microentreprises**, sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- les **grandes entreprises** (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Un **groupe** de sociétés est une entité économique formée par une société contrôlante et l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle. Les groupes multinationaux sont les groupes comprenant des sociétés de plusieurs nationalités. Un groupe multinational peut être français si la société contrôlante est française ou étranger si ce n'est pas le cas.

Un groupe franco-français est un groupe de sociétés dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française et dont toutes les sociétés sont implantées en France.

La **richesse locale dégagée** est un concept visant à évaluer la contribution d'un territoire dans l'activité nationale. Dans cette étude, elle est appréciée par la richesse dégagée par tous les établissements des industries de la santé localisés en Île-de-France. Elle est mesurée en assignant à chaque établissement francilien une part de la valeur ajoutée réalisée dans les industries de la santé par l'entreprise marchande à laquelle il appartient. Cette part est calculée selon un algorithme c'est-à-dire au prorata du nombre d'établissements par unité légale, des rémunérations brutes ou des effectifs en équivalent temps plein (EQTP).

► Pour en savoir plus

- **Constanty V.**, « [Les industries de la santé en Île-de-France](#) », carte réalisée par l'Institut Paris Region en partenariat avec Medicen Paris Region, octobre 2025.
- **Constanty V.**, « [Biomédicaments : les enjeux du passage à la production en Île-de-France](#) », Note rapide Économie n° 985, L'Institut Paris Region, juin 2023.
- **Brajon D., Constanty V.**, « [L'industrie de la santé en Île-de-France, entre puissance et défis stratégiques](#) », Note rapide Économie n° 824, L'Institut Paris Region, novembre 2019.
- **Chauvot N., Rouaud P.**, « [Les « Thérapies innovantes », des activités industrielles et de R&D en santé](#) », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 49, février 2019.

